

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-414

Groupement de commandes entre la Ville de Niort et la
Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'acquisition
d'une prestation d'hébergement de sites Internet - Approbation
de la convention de groupement

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Groupement de commandes entre la Ville de Niort et
la Communauté d'Agglomération du Niortais pour
l'acquisition d'une prestation d'hébergement de sites
Internet - Approbation de la convention de
groupement**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre d'une stratégie de mutualisation des actions, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais envisagent de mettre en place un groupement de commandes afin d'acquiescer une prestation d'hébergement de sites Web des deux collectivités.

En conséquence il convient de constituer le groupement de commandes en vue de la passation du ou des marchés et/ou accord-cadre. La convention désigne la Ville de Niort coordonnatrice de ce groupement. Le coordonnateur est chargé de la gestion, de la signature, de la notification et de l'exécution du ou des contrats à hauteur de ses besoins préalablement définis comme suit :

- montant maximum de 70 000 € TTC pour la Ville de Niort ;
- montant maximum de 50 000 € TTC pour la CAN.

Pour l'exécution comptable du ou des marchés, le coordonnateur, après avoir avancé le paiement des factures, se fait rembourser ses débours à hauteur des besoins exécutés au titre de la CAN et répartis suivant les modalités de la convention comme suit :

- 60% à la charge de la Ville de Niort
- 40% à la charge de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le groupement de commandes entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'acquisition de prestations d'hébergement de sites Web des deux collectivités ;
- approuver la convention constitutive du groupement et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, en tant que coordinateur, à signer le marché à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE